

**DELIBERATION**

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 7

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 8

date de la convocation :

18 mars 2024

**SEANCE DU 26 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2024/03 N°9**

**Objet de la Délibération :**  
**Écritures comptables entre  
budgets**

Présents : Mme H.OLIVIER, MM. D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN,  
P.PICHAVANT, P.DEHAND, B.GOEURIOT,

Excusés : S.OBARA, J.PAROT, B.GILSON, D.MINUTO, J-L.DURET

Suppléants présents :

Pouvoir : S.OBARA à D.MOUSSA

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président,

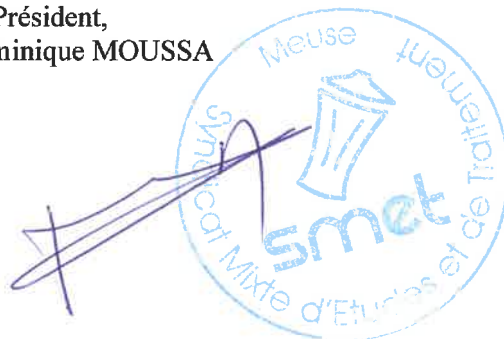
Le Comité syndical après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité,

**CONFIRME** que les recettes sur le budget principal sont destinées à être reversées sur le budget annexe,

**PRECISE** qu'en conséquence les prévisions budgétaires du budget principal sont reversées en totalité sur le budget annexe.

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre des dispositifs liés à cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024